

Remplacement 1 an ( Matelas et sommiers LA REDOUTE INTERIEURS) – 365 nuits d'essai

## **GARANTIE COMMERCIALE LA REDOUTE**

### **Objet**

Le contrat garantit le matelas ainsi que le sommier fixe (le « **Produit** ») que vous avez achetés sur [www.laredoute.ch](http://www.laredoute.ch), qui ne vous apporterait pas entière satisfaction.

Cette garantie contractuelle gratuite s'applique en sus des garanties légales de conformité et des vices cachés.

### **Territoire**

La garantie est valable sur l'ensemble de la Suisse et du Liechtenstein.

### **Durée**

La garantie débute à la date de facturation du Produit pour une durée de 1 an. Vous devrez conserver la facture transmise par email. Aucun duplicata ne sera remis par La Redoute.

### **Contenu**

Si le Produit ne vous convenait pas, La Redoute procédera à son remplacement par un autre produit de la gamme. En cas de différence de prix entre l'article acheté et celui de remplacement, celle-ci sera facturé ou remboursée.

Dans le cas où le Produit ne serait pas remplaçable, La Redoute vous remboursera.

### **Modalités de mise en œuvre**

Pour mettre en œuvre votre garantie contractuelle, il vous suffit de contacter le service clients de La Redoute via notre formulaire de contact (<https://www.laredoute.ch/contactform.aspx>) en sélectionnant le motif « service 365 nuits d'essai ».

Dans tous les cas, le Produit doit être retourné dans un état rigoureux de propreté, exempts de toute tâche, ne pas avoir subi de transformation, quelle qu'elle soit, et avoir son étiquette de garantie toujours fixée. A défaut, la garantie est expressément exclue.

Il est à noter également que les produits vendus par La Redoute sont exclusivement à destination des consommateurs particuliers et ne sauraient, à ce titre, faire l'objet d'une utilisation professionnelle, industrielle, artisanale ou libérale. Le cas échéant, la garantie serait expressément exclue.

### **Conseils d'utilisation**

- Ne pliez jamais un matelas sous peine de briser sa « structure » ;
- S'il s'agit d'un modèle réversible, retournez votre matelas au moins deux (2) fois par an ;
- S'il est synthétique, inversez de temps à autre les extrémités tête et pied de votre matelas ;
- A chaque matelas correspond un type de sommier. Pour un confort et une longévité optimum, veillez à la complémentarité du duo sommier/matelas ;
- Ne placez jamais le matelas directement sur le sol ou sur un support non aéré.

### **Exclusions**

NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRESENTE GARANTIE :

- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.
- Les dommages résultant d'utilisation d'énergie, d'emploi anormal ou d'utilisation non-conforme aux prescriptions ou conseils d'utilisation du constructeur ou négligences.

- Les dommages résultant d'incendie, de dégât des eaux, de foudre, de tempête, de l'action excessive de la lumière naturelle ou artificielle, d'un phénomène anormal d'humidité ou de chaleur, d'une action animale, de vandalisme ou toute autre cause extérieure (clous, etc.).
- Les affaissements des matériaux de garnissage résultant d'une adaptation à la forme du corps.
- Les dommages résultant de tentatives de réparation ou autres transformations apportées au Produit.
- Les dommages matériels et immatériels consécutifs à la défectuosité du Produit (trouble de jouissance, etc.).
- Les accessoires du matelas (ex : tissus de recouvrement, fil à coudre, capitons, coutil, etc.), les pièces dites d'usure (qui s'érodent à l'usage), et les moteurs équipant les sommiers électriques.

### **Rappel sur la Garantie Légale**

Tous les Produits en vente sur le Site Internet bénéficient de la garantie légale tel que défini dans l'article 15 des CGV ( <https://www.laredoute.ch/services/sellconditions.aspx#15>).

Pièces, main d'œuvre, transport 5 ans (LA REDOUTE INTERIEURS / EPEDA / MERINOS)

## **GARANTIE COMMERCIALE LA REDOUTE**

### **Objet**

Le contrat garantit le matelas ainsi que le sommier fixe (le « **Produit** ») que vous avez achetés sur [www.laredoute.ch](http://www.laredoute.ch), qui ne vous apporterait pas entière satisfaction.

Cette garantie contractuelle gratuite s'applique en sus des garanties légales de conformité et des vices cachés.

### **Territoire**

La garantie est valable sur l'ensemble de la Suisse et du Liechtenstein.

### **Durée**

La garantie débute à la date de livraison du Produit pour une durée de 5 ans. Vous devrez garder le bon de livraison du Produit. A défaut, la garantie débutera à la date figurant sur la facture (que vous devrez conserver et fournir. Aucun duplicata ne sera remis par La Redoute).

### **Contenu**

La garantie comprend les pièces et la main-d'œuvre. En conséquence, si le Produit est reconnu défectueux par La Redoute, celle-ci procédera à sa remise en état, et assurera la main d'œuvre et les éventuels frais de déplacement ou de transport.

Dans le cas où le Produit ne serait pas réparable (ex : pièce non disponible), La Redoute remplacera le Produit par un produit identique ou si le Produit n'est plus vendu par un produit équivalent.

### **Modalités de mise en œuvre**

Pour mettre en œuvre votre garantie contractuelle, il vous suffit de contacter le service clients de La Redoute par téléphone au 0848 848 505 du lundi au vendredi de 7h à 20h et le Samedi de 7h à 18h en lui expliquant le problème rencontré avec le Produit. Le service clients vous expliquera les étapes à suivre.

Dans tous les cas, le Produit doit être retourné dans un état rigoureux de propreté, exempts de toute tâche, ne pas avoir subi de transformation, quelle qu'elle soit, et avoir son étiquette de garantie toujours fixée. A défaut, la garantie est expressément exclue.

Il est à noter également que les produits vendus par La Redoute sont exclusivement à destination des consommateurs et ne sauraient, à ce titre, faire l'objet d'une utilisation professionnelle, industrielle, artisanale ou libérale. Le cas échéant, la garantie serait expressément exclue.

### **Conseils d'utilisation**

- Ne pliez jamais un matelas sous peine de briser sa « structure » ;
- S'il s'agit d'un modèle réversible, retournez votre matelas au moins deux (2) fois par an ;
- S'il est synthétique, inversez de temps à autre les extrémités tête et pied de votre matelas ;
- A chaque matelas correspond un type de sommier. Pour un confort et une longévité optimum, veillez à la complémentarité du duo sommier/matelas ;
- Ne placez jamais le matelas directement sur le sol ou sur un support non aéré.

### **Exclusions**

NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRESENTE GARANTIE :

- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.
- Les dommages résultant d'utilisation d'énergie, d'emploi anormal ou d'utilisation non-conforme aux prescriptions ou conseils d'utilisation du constructeur ou négligences.
- Les dommages résultant d'incendie, de dégât des eaux, de foudre, de tempête, de l'action excessive de la lumière naturelle ou artificielle, d'un phénomène anormal d'humidité ou de chaleur, d'une action animale, de vandalisme ou toute autre cause extérieure (clous, etc.).
- Les affaissements des matériaux de garnissage résultant d'une adaptation à la forme du corps.
- Les dommages résultant de tentatives de réparation ou autres transformations apportées au Produit.
- Les dommages matériels et immatériels consécutifs à la défectuosité du Produit (trouble de jouissance, etc.).
- Les accessoires du matelas (ex : tissus de recouvrement, fil à coudre, capitons, couil, etc.), les pièces dites d'usure (qui s'érodent à l'usage), et les moteurs équipant les sommiers électriques.

### **Rappel sur la Garantie Légale**

Tous les Produits en vente sur le Site Internet bénéficient de la garantie légale tel que défini dans l'article 15 des CGV ( <https://www.laredoute.ch/services/sellconditions.aspx#15>).

Pièces, main d'œuvre, transport 10 ans (LA REDOUTE INTERIEURS - PREMIUM)

## **GARANTIE COMMERCIALE LA REDOUTE**

### **Objet**

Le contrat garantit le matelas ainsi que le sommier fixe (le « **Produit** ») que vous avez achetés sur [www.laredoute.ch](http://www.laredoute.ch), qui ne vous apporterait pas entière satisfaction.

Cette garantie contractuelle gratuite s'applique en sus des garanties légales de conformité et des vices cachés.

### **Territoire**

La garantie est valable sur l'ensemble de la Suisse et du Liechtenstein.

### **Durée**

La garantie débute à la date de livraison du Produit pour une durée de 10 ans. Vous devrez garder le bon de livraison du Produit. A défaut, la garantie débutera à la date figurant sur la facture (que vous devrez conserver et fournir. Aucun duplicata ne sera remis par La Redoute).

### **Contenu**

La garantie comprend les pièces et la main-d'œuvre. En conséquence, si le Produit est reconnu défectueux par La Redoute, celle-ci procédera à sa remise en état, et assurera la main d'œuvre et les éventuels frais de déplacement ou de transport.

Dans le cas où le Produit ne serait pas réparable (ex : pièce non disponible), La Redoute remplacera le Produit par un produit identique ou si le Produit n'est plus vendu par un produit équivalent.

### **Modalités de mise en œuvre**

Pour mettre en œuvre votre garantie contractuelle, il vous suffit de contacter le service clients de La Redoute par téléphone au 0848 848 505 du lundi au vendredi de 7h à 20h et le Samedi de 7h à 18h en lui expliquant le problème rencontré avec le Produit. Le service clients vous expliquera les étapes à suivre.

Dans tous les cas, le Produit doit être retourné dans un état rigoureux de propreté, exempts de toute tâche, ne pas avoir subi de transformation, quelle qu'elle soit, et avoir son étiquette de garantie toujours fixée. A défaut, la garantie est expressément exclue.

Il est à noter également que les produits vendus par La Redoute sont exclusivement à destination des consommateurs et ne sauraient, à ce titre, faire l'objet d'une utilisation professionnelle, industrielle, artisanale ou libérale. Le cas échéant, la garantie serait expressément exclue.

### **Conseils d'utilisation**

- Ne pliez jamais un matelas sous peine de briser sa « structure » ;
- S'il s'agit d'un modèle réversible, retournez votre matelas au moins deux (2) fois par an ;
- S'il est synthétique, inversez de temps à autre les extrémités tête et pied de votre matelas ;
- A chaque matelas correspond un type de sommier. Pour un confort et une longévité optimum, veillez à la complémentarité du duo sommier/matelas ;
- Ne placez jamais le matelas directement sur le sol ou sur un support non aéré.

### **Exclusions**

NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRESENTE GARANTIE :

- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.
- Les dommages résultant d'utilisation d'énergie, d'emploi anormal ou d'utilisation non-conforme aux prescriptions ou conseils d'utilisation du constructeur ou négligences.
- Les dommages résultant d'incendie, de dégât des eaux, de foudre, de tempête, de l'action excessive de la lumière naturelle ou artificielle, d'un phénomène anormal d'humidité ou de chaleur, d'une action animale, de vandalisme ou toute autre cause extérieure (clous, etc.).
- Les affaissements des matériaux de garnissage résultant d'une adaptation à la forme du corps.
- Les dommages résultant de tentatives de réparation ou autres transformations apportées au Produit.
- Les dommages matériels et immatériels consécutifs à la défectuosité du Produit (trouble de jouissance, etc.).
- Les accessoires du matelas (ex : tissus de recouvrement, fil à coudre, capitons, coutil, etc.), les pièces dites d'usure (qui s'érodent à l'usage), et les moteurs équipant les sommiers électriques.

### **Rappel sur la Garantie Légale**

Tous les Produits en vente sur le Site Internet bénéficient de la garantie légale tel que défini dans l'article 15 des CGV ( <https://www.laredoute.ch/services/sellconditions.aspx#15>).